



Extrait du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières tenue le 24 avril 2023, à 14 h.

ATTRIBUTION DES CHAIRES D'EXCELLENCE EN ENSEIGNEMENT ET NOMINATION DE LEUR TITULAIRE

CONSIDÉRANT l'article 4.5 du Règlement général 1 « Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche » de l'Université du Québec à Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT l'article 54 du Règlement de régie interne;

CONSIDÉRANT la Politique de création et de renouvellement des unités de recherche agréées;

CONSIDÉRANT les orientations « développer nos savoirs et innover dans nos approches en formation et en recherche dans un monde en constante transformation » et « positionner l'Université comme un partenaire engagé et responsable aux plans régional, national et mondial » énoncées dans le Plan stratégique 2020-2025 de l'UQTR;

CONSIDÉRANT le Programme de chaires d'excellence en enseignement présenté le 18 octobre 2022;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'évaluation stratégique du Programme de chaires d'excellence en enseignement;

CONSIDÉRANT la recommandation de la commission des études (2023-CE645-04.03.04-R6176, 11 avril 2023);

CONSIDÉRANT l'avis de la vice-rectrice aux études et à la formation;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU :

1. de créer la Chaire d'excellence en enseignement UQTR « Éducation par la nature et territoire apprenant » et d'en confier la direction à Geneviève Bergeron, professeure au Département des sciences de l'éducation à titre de titulaire, et Mathieu Point, professeur au Département des sciences de l'éducation, à titre de cotitulaire;

2. de créer la Chaire d'excellence en enseignement UQTR sur la formation en anatomie : un outil 3D intégré à la dissection pour passer à l'ère du numérique. et d'en confier la direction à Renaud Jeffrey-Gauthier et Stéphane Sobczak, professeurs au Département d'anatomie, à titre de cotitulaires;

3. de créer la Chaire d'excellence en enseignement UQTR sur l'expertise psychologique et psychosociale en matière familiale et d'en confier la direction à Karine Poitras, professeure au Département de psychologie, à titre de titulaire ;

4. de fixer la durée des mandats de ces chaires d'excellence en enseignement pour qu'ils s'étendent du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par:

M^e Éric Hamelin
Secrétaire général